

## **Compte rendu sommaire de la réunion du Conseil Municipal du 26 JANVIER 2021**

L'an deux mil vingt, le dix DECEMBRE à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de LA REORTHE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Salle Polyvalente Clemenceau, à Féole, sous la présidence de Madame Magalie GROLLEAU.

Date de convocation : 20 Janvier 2021

**PRÉSENTS** : GROLLEAU Magalie, FORTIN Christophe, RENOU Paule, BENIT Julien, TEBAST Jacqueline, FOURNIER Laurent, MERCIER Olivier, AUBRY Marina, DASSOT Maryline, GAUTRON Julien, COULAIS Jérôme, MERLET Serge, PICARD Sandrine, REMPILLON Michel, ROBERT Carine

**EXCUSÉ** :

Secrétaire de séance : Paule RENOU

Nombre de conseillers : En exercice : 15

Présents : 15

Votants : 15

Au cours de sa séance du 26 Janvier 2021, le Conseil Municipal a :

- désigné comme Secrétaire de séance Madame Paule RENOU,
- approuvé le compte-rendu de la réunion du 10 Décembre 2020,

### ➤ **Aménagement du territoire**

#### **1. Présentation par Madame MENEUX de la CCI Vendée d'une proposition d'étude de faisabilité pour l'implantation d'un commerce multiservices dans le bourg de Féole**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Donne un avis favorable concernant le lancement d'une étude de faisabilité pour l'implantation d'un commerce multiservices menée par la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Vendée,
- Autorise Madame le Maire à signer la proposition d'étude de faisabilité avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Vendée, pour un montant de 4 100 € HT,
- Précise que les dépenses correspondantes seront engagées au Budget Primitif 2021 à l'article 2031,
- Autorise Madame le Maire à signer toutes pièces relatives à cette décision.

#### **2. Lotissement le Vallon de la Charbonnière :**

##### ➤ **Cession à l'euro symbolique suite à une division parcellaire le long du Foyer des Jeunes et de chez M. Claude BELAUD**

Considérant la nécessité de procéder à un ajustement de délimitation le long de la parcelle sur laquelle est implanté le Foyer des Jeunes,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte la cession des parcelles D 1056, D 1057 et D 1061 à l'euro symbolique,
- Accepte l'attribution de la parcelle D 1056 (1 m<sup>2</sup>) au lot 1, la parcelle D 1057 (5m<sup>2</sup>) au lot 2 et la parcelle D 1061 (102 m<sup>2</sup>) au lot 5 du lotissement le Vallon de la Charbonnière,
- Donne l'autorisation à Madame le Maire de signer les pièces nécessaires.

### **3. Travaux de grosses réparations de voirie (programmation sur 3 ans) :**

#### **➤ Proposition d'une Convention d'assistance technique de voirie à passer avec l'Agence de Services aux collectivités locales de Vendée**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte de confier la mission d'assistance technique relative à la programmation sur trois ans (2021-2023) des travaux de grosses réparations de la voirie à l'Agence de service aux collectivités locales de Vendée, sous réserve de l'agrément du Conseil d'Administration de la SAPL,
- Approuve la convention d'assistance technique de voirie correspondante pour un montant de 4 200 € HT, pour la tranche ferme et 3 200 € HT pour les 2 tranches optionnelles,
- Donne l'autorisation à Madame le Maire pour signer la convention d'assistance technique,
- Décide l'inscription des dépenses correspondantes qui seront engagées à l'article 2151 – opération n° 47 « Travaux de Voirie ».

### **4. Salle Clemenceau – Projet de travaux de rénovation :**

#### **➤ Opportunité de passer une convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec l'Agence de Services aux Collectivités locales de Vendée**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Donne un avis favorable concernant le lancement du projet de rénovation de la Salle Clemenceau,
- Approuve la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage,
- Autorise Madame le Maire à signer la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage relative à cette opération avec l'Agence de service aux collectivités locales de Vendée, pour un montant de :
  - ✓ Pour la tranche ferme : 2 800 € HT pour la réalisation d'une étude de faisabilité,
  - ✓ Pour la tranche optionnelle : 2 800 € HT pour la réalisation du programme
- Précise que les dépenses correspondantes seront engagées au Budget Primitif 2021 à l'article 2031,
- Autorise Madame le Maire à signer toutes pièces relatives à ces décisions.

### **5. Foyer des Jeunes – Travaux de réhabilitation :**

#### **➤ Subvention auprès de l'Etat** **➤ Subvention auprès du SYDEV**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Arrête le projet de travaux de rénovations énergétique et électrique du Foyer des Jeunes,
- Adopte le plan de financement prévisionnel qui s'élève à 99 238.36 € HT,
- Sollicite une subvention aussi élevée que possible auprès de l'ETAT au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) « Rénovation énergétique des bâtiments des collectivités territoriales »,
- Sollicite une subvention aussi élevée que possible auprès du SYDEV et du Conseil Régional.

### **6. Logement locatif 4 Place Paul Guinet – Travaux de réhabilitation :**

#### **➤ Subvention auprès du SYDEV**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Arrête le projet de travaux de rénovations énergétique et électrique du logement locatif situé 4 Place Paul Guinet,
- Adopte le plan de financement prévisionnel qui s'élève à 90 361.55 € HT,
- Sollicite une subvention aussi élevée que possible auprès du SYDEV et du Conseil Régional des Pays de la Loire,
- Autorise Madame le Maire à entreprendre les démarches nécessaires.

## Vie scolaire :

### **7. Accueil périscolaire :**

#### ➤ **Projet Educatif de Territoire (PEDT) 2019-2022 - Composition du Comité de pilotage**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de constituer le nouveau Comité de Pilotage dans le cadre du PEDT 2019-2022 comme suit :

#### Membres du Conseil Municipal :

- ✓ Magalie GROLLEAU,
- ✓ Maryline DASSOT,
- ✓ Sandrine PICARD,
- ✓ Marina AUBRY

Manuella BOYER, Responsable de l'Accueil périscolaire,

Un élu du Conseil Municipal de Saint Juire,

Les directrices des 3 écoles,

Un représentant des parents d'élèves des 3 écoles.

Un représentant du Foyer des Jeunes,

Un représentant des anciens combattants,

Un représentant du Club Entre Nous

#### ➤ **Validation du nom à donner à l'accueil périscolaire**

Le Conseil Municipal décide de se laisser encore un peu de temps à la réflexion. Une décision sera prise lors du prochain conseil.

### **8. Contrat d'association avec l'Ecole privée Jeanne d'Arc :**

#### ➤ **Participation aux dépenses de fonctionnement**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Emet un avis favorable au versement de la participation à l'Ecole privée Jeanne d'Arc qui s'élève à 44 990.02 €,
- Accepte qu'un premier versement ait lieu en Février 2021 et le solde en Juin 2021.

#### ➤ **Désignation d'un représentant du conseil pour participer aux réunions de l'OGEC**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Désigne Madame Maryline DASSOT, membre du Conseil Municipal, pour représenter la commune auprès de l'organisme de gestion de l'école privée, pendant la durée du mandat.

## Affaires règlementaires :

### **9. Géo Vendée :**

#### ➤ **Convention tripartite de coopération pour la publication de données ouvertes**

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- de conclure la convention de coopération tripartite avec la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral et GéoVendée pour la publication des données ouvertes et ayant pour objet la définition des modalités techniques et administratives dans lesquelles GéoVendée met à disposition des autres parties la plateforme « OPEN DATA VENDÉE » pour permettre la publication des données ouvertes dans les conditions proposées par Monsieur le Maire, à savoir :
  - Ladite convention n'a aucune incidence financière pour les parties et la Commune conserve l'entière propriété des données concernées,
  - Les obligations de la Commune résident en la fourniture, le suivi et la mise à jour des données,
  - Les obligations de GéoVendée sont la publication des données sur la plateforme « OPEN DATA VENDÉE » et la réalisation et la transmission des statistiques de fréquentation et de téléchargement du site,

- Les obligations de la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral consistent à délivrer assistance et conseil auprès des Communes et à assurer le contrôle de la fiabilité des données enregistrées,
- La convention est conclue pour une durée initiale de trois (03) ans renouvelables par période d'un (01) an sans pouvoir excéder une durée globale de plus de cinq (05) années.

## Affaires financières :

### **10. Fixation des tarifs de location des salles communales à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021**

Au vu du contexte sanitaire actuel lié à l'épidémie de COVID-19, le Conseil Municipal décide de maintenir les tarifs de location des salles communales tels qu'ils ont été votés depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 2020.

### **11. Ouverture des crédits au quart des inscriptions budgétaires 2020 sur les comptes 20, 21 et 23**

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Autorise Madame le Maire à engager, liquider et mandater, jusqu'à l'adoption du Budget Primitif 2021, les dépenses d'investissement concernées dans la limite du quart des crédits inscrits à la Section d'Investissement du Budget 2020, soit 25 % de 568 026.44 €) dont l'affectation est la suivante :

| DESIGNATION                                 | QUART DES CREDITS |
|---|-------------------|
| CHAPITRE 20 – Immobilisations incorporelles | 8 280.00          |
| CHAPITRE 21 – Immobilisations corporelles   | 133 726.00        |
| CHAPITRE 23 – Immobilisations en cours      | 0.00              |
| <b>TOTAL</b>                                | <b>142 006.00</b> |

- Décide d'inscrire les crédits correspondants au Budget de l'exercice 2021 lors de son adoption.

### **12. Prélèvements de crédits sur dépenses imprévues - Compte rendu des décisions administratives prises**

Le Conseil Municipal prend acte de la décision prise de prélever un crédit de 350 € en dépenses imprévues (chap.020) pour le porter à l'article suivant (VC N° 1 – Exercice 2020 - Budget CCAS) :

60628                      Autres fournitures non stockées                      + 350 €

Le Conseil Municipal prend acte de la décision prise de prélever un crédit de 300 € en dépenses imprévues (chap.020) pour le porter à l'article suivant (VC N° 1 – Exercice 2020 - Budget Principal) :

64168                      Autres emplois d'insertion                      + 300 €

## Affaires diverses :

### **13. Proposition de convention de partenariat avec Multi Service**

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Accepte qu'une convention de partenariat soit passée avec Multi'Services à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2021.

### **14. Compte rendu des décisions prises dans le cadre des délégations accordées au Maire**

Le Conseil Municipal a pris acte des décisions prises dans le cadre des délégations accordées au Maire concernant les différents devis engagés, la conclusion de louage de choses n'excédant pas 12 ans, l'aliénation de gré à gré pour des biens mobiliers jusqu'à 4 600 € et l'exercice du droit de préemption.

Fait à la Réorthe, le 2 Février 2021

Le Maire, **Magalie GROLLEAU**

